



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

D - 20080624

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 novembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

OPAH Centre historique. 18 place Canteloup. 19 rue du Puits Descazeaux. 17Bis rue Contrescarpe. Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **SCI DU 18 PLACE CANTELOUP, propriétaire de l'immeuble sis 18, place Canteloup à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble composé d'un local commercial et de six logements dont deux en loyer conventionné (2 T2) et deux en loyer PST (1T2 – 1T3) ainsi qu'un local vélo et poubelle, trois créations et trois améliorations de place de parking non subventionnés.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 5 juin 2007.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 14 septembre 2007 sous le n° 033001411.

➤ **Logement 1 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38 802 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34 922 €

Aide de la CUB 10% : 3 880 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $38\,802\text{ €} \times 10\% = 3\,880\text{ €}$

➤ **Logement 6 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 51 275 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46 147 €

Aide de la CUB 10% : 5 127 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $51\,275\text{ €} \times 10\% = 5\,127\text{ €}$

➤ **Logement 5 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 40 188 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28 132 €

Aide de la CUB 10% : 4 019 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $40\,188 \text{ €} \times 10\% = 4\,019 \text{ €}$

➤ **Logement 4 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38 110 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26 677 €

Aide de la CUB 10% : 3 811 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $38\,110 \text{ €} \times 10\% = 3\,811 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI DU 18 PLACE CANTELOUP une participation d'un montant de 16 837 € pour la Ville de Bordeaux

- **Indivision DULON, propriétaire de l'immeuble sis 19, rue du Puits Descazeaux à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble vacant composé de locaux divers et de quatre logements en trois logements dont un en loyer conventionné (1T2bis) et deux en loyer PST (2T4) ainsi qu'un local vélo et poubelle, et l'amélioration de deux places de parking.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 17 juin 2008.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH et a fait l'objet de la décision de subvention suivante le 1^{er} juillet 2008 sous le n° 033002689.

➤ **Logement 1 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 63 736 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 47 802 €

Aide de la CUB 10% : 6 374 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $47\,802 \text{ €} \times 10\% = 6\,374 \text{ €}$

➤ **Logement 2 (loyer PST) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 63 736 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 47 802 €

Aide de la CUB 10% : 6 374 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $63\,736 \text{ €} \times 10\% = 6\,374 \text{ €}$

➤ **Logement 3 (loyer conventionné) :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 36 246 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 935 €

Aide de la CUB 10% : 3 625 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $36\,246 \text{ €} \times 15\% = 5\,437 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision DULON une participation d'un montant de 18 185 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mlle MEIGNIE Anne, copropriétaire de l'immeuble sis 17bis, rue Contrescarpe à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs des 7 juillet et 18 septembre 2007.

Par la délibération 20070578 du 26 novembre 2007, une aide financière avait été attribuée à Mle MEIGNIE pour un montant de 1.123 €, sur la base du montant des travaux retenu par l'ANAH. Le coût de la réhabilitation s'avérant plus élevé que prévu, l'ANAH a modifié son engagement initial. En conséquence, il est proposé de rectifier également la participation de la Ville sur la base du nouvel engagement de l'ANAH.

Ce dossier a fait l'objet lors de la Commission départementale de l'ANAH d'une décision de subvention modificative le 22 avril 2008 sous le n° 033001416.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 15 199 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 10 639 €

Aide de la CUB 10% : 1 520 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $11\,226 \text{ €} \times 10\% = 1\,123 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Annuler la participation attribuée à Mle MEIGNIE d'un montant de 1 123 € pour la Ville de Bordeaux par délibération 20070578 du 26 novembre 2007
- Accorder à Mle MEIGNIE Anne une participation d'un montant de 1 520 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

